

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ KRI KRI INC.	Numéro de permis 2014244	Date d'inspection Le 03 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Kri Kri		Numéro de téléphone (506) 531-0880	
Adresse 14 rue Dominique Grande-Digue NB E4R 0B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	12 sept. 2022	03 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	15 juin 2022	03 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	16 sept. 2022	03 oct. 2022
Commentaires : Une demande de changement a été rempli sur les lieux avec l'exploitante pour la construction du gazebo dans la cours extérieur. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de suivi, en après-midi l'inspectrice a observé les enfants durant le jeu libre et la transition vers le jeu extérieur.

Le ratio est respecté lors de la visite.

L'inspectrice fait un rappel avec l'exploitante de s'assurer de soumettre une demande de changement avant d'apporter des modifications à la garderie.

original signé par
Jessica Belliveau-Doiron

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 03 octobre 2022

Date

original signé par
Kristel Leger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 octobre 2022

Date